

VOTRE RÉGION

BALLAISON | Le petit village qui, par-delà le Léman, regarde vers la Suisse, a honoré sa doyenne. Celle qui depuis des lustres nage dans la volaille

La Mère Gaud a soufflé ses 100 bougies avec Pierre Bonte

Jamais, la Mère Gaud ne prendra les enfants du Bon Dieu pour des canards sauvages. Car les siens, ces fameux volatiles, destinés à donner leur foie sans a priori, savent rendre aussi doux les palais les plus récalcitrants.

Alors, à l'heure de ses cent ans, Renée Gaud a réuni hier dans son village de Ballaison, tous ses amis. Même Pierre Bonte, l'animateur de télévision bien connu pour ses émissions sur la France profonde, avait fait le déplacement. Il a écrit la préface du livre de l'éleveuse de volailles qu'il avait rencontrée en 1996.

Dans le Chablais, et même au-delà, la Mère Gaud est le personnage incontournable à ne pas manquer. Truculente, les yeux couleur bleu vif et les mots rapides comme l'éclair, la centenaire fonctionne à l'adrénaline.

« Les poules, j'en ai assez, le foie gras, c'était mon challenge... Maintenant, il faut que je fasse autre chose », lance-t-elle. Oui, elle vient d'acheter une voiture neuve qui « est beaucoup plus récente que moi ». Alors...

Alors, René Gaud gave tout de même 10 000 canards par an. Pas toute seule bien sûr !

Née le 14 septembre 1914, « quand les mères accouchaient à la maison », la petite fille a tricoté sa vie à la mode "passionaria". « Je

suis allée à l'école jusqu'à 11 ans. Certificat en poche, mon père m'a dit que j'en savais assez pour aller traire les vaches. » Deux vaches, deux lopins de terre, deux frères et une sœur aujourd'hui âgée de 93 ans et qui a la répartie toute aussi vive que son aînée...

Des canards et la foi !

Mais voilà, à 17 ans, Renée lâche la ferme parentale et s'en va tenter sa chance du côté de Thonon. Elle s'inscrit à l'école d'infirmières de la Croix-Rouge. « En 1940, on m'a envoyée à Saint-Nazaire comme aide-soignante. » Profitant d'une "perm", Renée ne rejoindra jamais plus la zone occupée. En 1943, elle achète une petite épicerie à Annemasse, quitte son mari « parce qu'il ne faisait rien » et retourne avec ses deux enfants à Ballaison.

« En 1947, j'ai commencé un petit élevage de poules, je m'en occupais la journée et le soir, j'allais cuisiner ou servir dans les restaurants », se souvient-elle.

Car la Mère Gaud, à l'opposé des idées conventionnelles sur la condition féminine de l'époque, a l'esprit de la conquérante. « De 200 poules, je suis passée à 1000 en 1950, puis à 10000 dans les années 60 », indique-t-elle. Le goût pour le foie gras, elle le découvre en 1971 au Salon



Renée Gaud, 100 ans, attendait Pierre Bonte. Ils sont amis depuis 1996. À cette date, Renée dénonçait les normes européennes. Photo Le DLJ.-J.B.

de l'agriculture à Paris. « C'était trop cher, donc, j'ai décidé de faire le mien. »

À 65 ans, elle part en formation dans le Sud-Ouest, mais ce sont finalement des Vietnamiens qui lui livreront le secret d'un bon gavage.

« Comme quoi, une Savoyarde vaut bien deux Gascons », ironise Renée Gaud, prompte à bien préciser à qui veut l'entendre : « Moi, je n'ai pas de compte en Suisse. »

Jean-Jacques BERCHEMIN



Le maire, Christophe Songeon, avec Pierre Bonte. Photo Le DLJ.-J.B.



Tout le monde l'appelle Renée. Mais son premier prénom, c'est Hélène. Photo Le DLJ.-J.B.

L'INFO EN +

RENÉE GAUD EN DATES

Naissance le 14 septembre 1914 à Ballaison.

Fréquente l'école de son village et obtient son certificat d'études.

De 12 à 17 ans, travaille dans les champs. Puis, s'inscrit à l'école d'infirmière de la Croix-Rouge à Thonon.

1940 : départ à Saint-Nazaire.

1942 : retour en Haute-Savoie.

1943 : achète un commerce à Annemasse.

1948 : construction de la Salaison du Crépy pour la viande de porc.

1955 : cessation de cette activité.

1958 : débute dans l'aviculture.

HAUTE-SAVOIE | Pour informer

Les maires face à des crises majeures

L'actualité montre qu'aucune commune n'est à l'abri de situations imprévues nécessitant une réaction rapide des pouvoirs publics : phénomènes climatiques extrêmes (inondations, chutes de neige, tempêtes, avalanches), problèmes sanitaires (canicule, qualité de l'eau), accidents de toutes natures.

Pour faire face à ces risques courants ou majeurs, le maire a la responsabilité de se doter d'un plan communal de sauvegarde (PCS). Ce document détaille l'organisation pratique de la prise en charge des populations en cas de crise (hébergement d'urgence, alimentation, mise à l'abri, transports, contact des personnes ressource...

Le PCS est le maillon local de la sécurité civile et organise la réponse de proximité (soutien aux populations, appui aux services de secours). Il permet à la commune d'optimiser sa capacité de réaction face à tous types d'événements, quels que soient l'heure ou le jour de la semaine où ils se produisent.

Pour aider les communes à élaborer leur PCS, la préfecture de la Haute-Savoie, en collaboration avec l'association des maires de Haute-Savoie et l'Institut des risques majeurs de Grenoble organisera prochainement des réunions d'information des maires et de leurs collaborateurs à Bonneville, Archamps, Bluffy et Thonon.

HAUTE-SAVOIE | L'association des maires du département plaide pour l'abandon de la surtaxe foncière

Zones à forte tension immobilière : les maires de Haute-Savoie veulent garder la main sur les terrains constructibles

C'est une question sensible qui empoisonne les relations entre les services de l'État et les maires, notamment de Haute-Savoie. Comment inciter, dans des zones où les demandes sont supérieures aux offres, les propriétaires de terrains constructibles à créer des logements ?

Il y a plus d'un an, le gouvernement avait imaginé une majoration automatique de 25 % du montant de la taxe foncière à payer sur les terrains constructibles situés dans des zones tendues et une majoration de 5 €/m². Face à la fronde qui s'est levée alors, les terrains agricoles en ont été écartés puis la mesure a été reportée d'un an pour les autres.

Samedi matin, soixante maires du département concernés par cette surtaxe foncière



L'Association des maires de Haute-Savoie a obtenu l'exclusion de la surtaxe foncière pour les terrains soumis aux lois Montagne et Littoral. Photo AM74

se sont retrouvés dans un hôtel de Saint-Pierre-en-Faucigny à l'invitation de l'Association des maires de Haute-Savoie. Son président, Martial Saddier, a fait un point de la situation. « Le décret du ministère du Logement prévoit une surtaxe de 5€/m² la pre-

mière année et 10€/m² la seconde. En accord avec les services préfectoraux, nous avons obtenu un report d'un mois supplémentaire pour continuer à négocier. Nous avons aussi obtenu l'exclusion de la mesure des terrains constructibles soumis à la loi

Montagne et à la loi Littoral, en plus des exploitations agricoles. » Le député-maire de Bonneville est vent debout contre ce décret qu'il considère contraire à la loi Montagne mais aussi « injuste sur le plan fiscal ». Il rencontrera Sylvia Pinel, ministre du Logement,

mercredi pour lui faire part de ses observations. « Je suis aussi en contact avec Ségolène Royal pour que le gouvernement revienne sur cette mesure, ajoute-t-il. Il faut laisser les maires apprécier la constructibilité des terrains. »

C.S.L.

RÉGION EXPRESS

ANNECY

Appel à la grève de travailleurs sociaux du Conseil général de la Haute-Savoie

→ Un préavis de grève a été déposé, soutenu par les syndicats CFDT et CGT, par les agents de la protection de l'enfance ce mardi 23 septembre. Ce sont les "conditions de travail dégradées" des professionnels du travail social, sur le secteur d'Annecy, qui sont notamment mises en avant dans ce mouvement de contestation. Rappelons que la protection de l'enfance est une compétence obligatoire du conseil général et c'est justement demain que Christian Monteil, le président du Conseil général de Haute-Savoie, fait sa rentrée politique devant les médias.

PARIS

Accord trouvé pour la gestion des forêts

→ La Fédération nationale des communes forestières a été reçue en fin de semaine par le ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt et a obtenu le retrait du projet d'augmentation de la contribution financière des communes à la gestion des forêts des collectivités. Il n'y aura donc pas de majoration demandée aux communes forestières dans le projet de loi de finances pour 2015. En revanche, le ministre a proposé de mettre un terme au contrat avec un an d'avance, c'est-à-dire dès 2015, ce que la Fédération a accepté. Des négociations sont engagées pour examiner les conditions de mise en œuvre du régime forestier par l'ONF.

➔ **MARDI, DANS LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ, RETROUVEZ VOTRE SUPPLÉMENT**

le dauphiné
Entreprises



AU SOMMAIRE

« Dossier : leur entreprise ne leur appartient plus »

« En image : comment Altho fabrique ses chips »

...ET TOUTE L'ACTU DES ENTREPRISES DE VOTRE RÉGION

www.ledauphine.com/entreprises/